

**L'Association du Jeune Barreau
de Montréal**

**États financiers
au 31 mars 2009**

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Produits et charges	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements supplémentaires	14 - 16



Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres de
L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de L'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2009 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'événements dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits d'administration, de services aux membres et d'aide à la communauté, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal, le 24 avril 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18865

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Produits		
Administration	189 659	203 601
Services aux membres	286 797	244 001
Aide à la communauté	28 662	15 450
	<u>505 118</u>	<u>463 052</u>
Charges		
Frais d'administration	199 110	152 339
Frais relatifs aux services aux membres	270 046	285 483
Frais relatifs à l'aide à la communauté	28 659	16 515
	<u>497 815</u>	<u>454 337</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>7 303</u>	<u>8 715</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

				2009	2008
	Investis en immobilisations	Réservés (note 5)	Libres	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	594	55 000	40 995	96 589	87 874
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 459)		9 762	7 303	8 715
Investissement en immobilisations	12 247		(12 247)		
Solde à la fin	10 382	55 000	38 510	103 892	96 589

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	7 303	8 715
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	2 459	254
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres débiteurs	11 827	(36 393)
Diminution (augmentation) des dépôts et frais payés d'avance	(44 831)	1 873
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(14 265)	18 791
Augmentation (diminution) des produits reportés	<u>(27 767)</u>	<u>47 513</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>(65 274)</u>	40 753
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	<u>(12 247)</u>	—
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(77 521)	40 753
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>159 826</u>	<u>119 073</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>82 305</u></u>	<u><u>159 826</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	60 713	64 552
Parts d'un fonds du marché monétaire	<u>21 592</u>	<u>95 274</u>
	<u><u>82 305</u></u>	<u><u>159 826</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Bilan

au 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	60 713	64 552
Parts d'un fonds du marché monétaire	21 592	95 274
Comptes clients et autres débiteurs	35 783	47 610
Dépôts et frais payés d'avance	<u>57 740</u>	<u>12 909</u>
	175 828	220 345
Immobilisations (note 6)	<u>10 382</u>	594
	<u><u>186 210</u></u>	<u><u>220 939</u></u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	32 585	46 850
Produits reportés	<u>49 733</u>	<u>77 500</u>
	<u>82 318</u>	124 350
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	10 382	594
Réservés (note 5)	55 000	55 000
Libres	<u>38 510</u>	<u>40 995</u>
	<u>103 892</u>	96 589
	<u><u>186 210</u></u>	<u><u>220 939</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'organisme fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La capacité de l'organisme à réaliser ses actifs et à acquitter ses dettes dépend du soutien financier continu du Barreau de Montréal.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Normes générales de présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », qui traite de la continuité d'exploitation. Les nouvelles recommandations, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, exigent de la direction qu'elle évalue la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Normes comptables futures

En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'organisme les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de l'organisme n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et les parts d'un fonds du marché monétaire sont désignées par l'organisme comme étant détenues à des fins de transaction. Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges sont présentés dans les produits d'administration.

Lors de leur comptabilisation initiale, les parts d'un fonds du marché monétaire sont désignées par l'organisme comme étant détenues à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les comptes clients et autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des produits et charges dans les frais d'administration.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de produits lorsque l'organisme reçoit des immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les droits d'inscription à des événements sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des événements facturée mais non encore gagnée est comptabilisé à titre de produits reportés.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

L'organisme reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	5 ans
Site Internet	3 ans

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Produits		
Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	-	778
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Charges		
Amortissement des immobilisations	2 459	254

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

5 - ACTIFS NETS RÉSERVÉS

Aux 31 mars 2009 et 2008, un montant de 55 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent.

6 - IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	17 409	15 034	2 375
Site Internet	9 608	1 601	8 007
	27 017	16 635	10 382
	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	14 770	14 176	594

7 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des parts d'un fonds du marché monétaire a été établie selon les informations obtenues de l'institution financière.

8 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme gère son capital principalement par la réception de subventions de la part du Barreau de Montréal et de revenus provenant de droits d'inscription à des événements. De plus, une part importante de la gestion du capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir et de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

9 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

Le risque de crédit de l'organisme provient des comptes clients et des parts d'un fonds du marché monétaire. L'organisme n'exige pas de garantie de ses clients, car il négocie généralement avec des organismes connus. L'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante. De plus, l'organisme est également exposé au risque de crédit en raison des parts d'un fonds du marché monétaire qui sont contractées auprès d'un seul courtier.

Au 31 mars 2008, un client représente 27 % des comptes clients.

L'encaisse est détenue auprès d'une banque à charte canadienne.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(non vérifié)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
<i>PRODUITS D'ADMINISTRATION</i>		
Cotisations des membres	1 198	4 294
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Apport reçu sous forme d'honoraires professionnels	13 160	8 200
Commandites	42 661	53 221
Intérêts	1 390	778
Divers	1 250	7 108
	<u>189 659</u>	<u>203 601</u>
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i>		
Charges locatives	4 815	4 282
Services de messagerie et fournitures	6 464	16 015
Télécommunications	2 174	2 366
Frais de secrétariat	124 021	71 001
Honoraires professionnels	15 620	10 364
Assurances	361	5 331
Intérêts et frais bancaires	4 565	2 672
Créances douteuses	9 030	563
Amortissement des immobilisations	2 459	254
	<u>169 509</u>	<u>112 848</u>
Activités du conseil	7 510	15 285
Dépenses du président	12 522	11 724
Assemblée annuelle	8 872	5 109
	<u>28 904</u>	<u>32 118</u>
Divers	697	7 373
	<u>199 110</u>	<u>152 339</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(non vérifié)

	2009			2008		
	Produits \$	Charges \$	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges \$	Produits \$	Charges \$	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges \$
SERVICES AUX MEMBRES						
Dîner des anciens présidents	2 884	4 000	(1 116)	2 396	3 666	(1 270)
Congrès		664	(664)	4 488	8 137	(3 649)
Congrès ABA/YLD				85 345	86 951	(1 606)
Gala AJBM « Les leaders de demain »	44 515	48 453	(3 938)	29 958	30 964	(1 006)
Journal extrajudiciaire	8 169	41 975	(33 806)	10 139	40 903	(30 764)
Art de convaincre	5 049	367	4 682	6 768	9 734	(2 966)
Cours de formation	3 420	449	2 971	2 702	570	2 132
Dîners-conférences	16 903	14 918	1 985	12 413	12 990	(577)
Site Internet		8 599	(8 599)		7 605	(7 605)
Rentrée des tribunaux	2 412	6 936	(4 524)	1 733	9 936	(8 203)
Cocktail avec la magistrature	8 553	6 279	2 274	12 609	7 880	4 729
Hockey	2 730	2 334	396	2 240	1 991	249
Go-kart	1 426	1 209	217	2 955	2 438	517
Tournoi de golf	2 667	2 215	452	2 006	3 809	(1 803)
Flag football	1 825	1 186	639	1 536	1 223	313
Autres activités du comité des activités socioculturelles et sportives	580	207	373	4 688	5 972	(1 284)
Ballet	8 038	7 347	691			
Course à pied	6 021	7 995	(1 974)			
Comité des affaires professionnelles et publiques	6 774	4 957	1 817	7 628	9 126	(1 498)
Conférence Legal.IT	147 194	92 384	54 810	29 416	25 942	3 474
Concours oratoire	886	1 678	(792)		31	(31)
Cours sur les vins	4 137	3 825	312	2 313	2 897	(584)
Cours de cuisine	2 104	2 435	(331)			
Forum 5 @ 7	3 356	2 590	766	316	70	246
Activités de développement des affaires - Speed réseautage	4 984	2 907	2 077	14 794	8 972	5 822
Formation en développement des affaires	2 037	2 271	(234)	7 219	3 644	3 575
Activités non juridiques				228	32	196
Avocats-conseils	133		133	111		111
États généraux		1 866	(1 866)			
	286 797	270 046	16 751	244 001	285 483	(41 482)

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(non vérifié)

	2009			2008		
	Produits \$	Charges \$	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges \$	Produits \$	Charges \$	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges \$
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
« Mercredi, j'en parle à mon avocat »					600	(600)
Clinique juridique	1 000	3 635	(2 635)	1 843	3 072	(1 229)
Ligne du Père Noël	1 320		1 320	1 154		1 154
Souper à la Maison du Père	2 980	4 007	(1 027)	40	40	
Juri-Conseil (Guide de démarrage de l'entreprise)	7 318	4 877	2 441		40	(40)
Salon Visez Droit		53	(53)		330	(330)
Vidéo « Parce que vous aimez vos enfants »	31	83	(52)	79	99	(20)
Service de consultation aux petites créances	16 013	16 004	9	12 334	12 334	
	28 662	28 659	3	15 450	16 515	(1 065)